

Document d'Information Communal sur les Risques
Majeurs

DICRIM
LA FERTÉ-HAUTERIVE

RISQUES MAJEURS

Risques naturels et risques technologiques

Les bons réflexes



La Ferté Hauterive, face aux risques naturels

Lors de crues particulièrement exceptionnelles, notre village risque d'être inondé. Certains secteurs sont aussi menacés par d'éventuels mouvements de terrain. D'autres risques peuvent trouver naissance en dehors de la commune :

- Tremblement de terre
- Rupture de barrage
- Accident nucléaire
- Accident routier impliquant des transports de produits dangereux

Face à ces risques, il est bon de connaître par avance les bons réflexes. Ce DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs recense les risques et les méthodes pour en limiter les conséquences.

C'est un document à conserver à portée de main, à consulter parfois, pour mieux connaître les réflexes à acquérir en cas de survenue de ces événements cataclysmiques improbables mais pas impossibles.

Il vous permettra également de consulter le cas échéant les sites Internet adaptés à chaque situation.

En cas de risque avéré, un porte à porte sera organisé pour prévenir les habitants. Une information écrite sera diffusée à l'entrée de chaque habitation.

Quels sont les risques identifiés sur la commune de La Ferté Hauterive ?

La commune est identifiée par le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du département de l'Allier comme exposée aux risques majeurs suivants : risque d'inondations, risque de rupture de barrage et risque sismique d'aléa faible (zone 2), et dans une moindre mesure : risque industriel, mouvements de terrain, tempête...

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

On considère que :

Un aléa :

Manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique, qui est caractérisé + par sa fréquence et son intensité.

Des enjeux :

Personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène

= **Un risque**

De manière générale, le risque se caractérise par :

- Sa faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- Son énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

LES RISQUES MAJEURS

Les risques naturels :



inondation



sismicité
zone 2



mouvement de
terrain



tempêtes
fréquentes

Les risques technologiques :



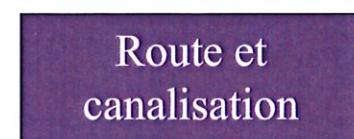
rupture de
barrage



transport de
marchandises
dangereuses



risques
industriels



Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est **une submersion lente ou rapide d'une zone habituellement hors d'eau**. Elle est due à une **augmentation du débit d'un cours d'eau** provoquée par des **pluies importantes et durables et/ou par la fonte des neiges**. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître, et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Les conséquences sur les personnes et les biens ?

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque **les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistant**s pour des **crues rapides ou torrentielles**. Dans toute zone urbanisée, le **danger est d'être emporté ou noyé**, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès. L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers, on estime cependant que les **dommages indirects** (perte d'activité, chômage technique, etc.) sont souvent **plus importants que les dommages directs**. Enfin, les **dégâts au milieu naturel** sont dus à l'érosion et aux dépôts de matériaux, aux déplacements du lit ordinaire, etc... Lorsque des zones industrielles sont situées en zone inondable, une **pollution ou un accident technologique** peuvent se surajouter à l'inondation.

Consignes de sécurité



Fermez fenêtres et soupiraux



Fermez le gaz et coupez l'électricité



Réfugiez vous dans les étages ou sur un point haut



A pied ou en voiture, ne vous engagez jamais sur une route inondée

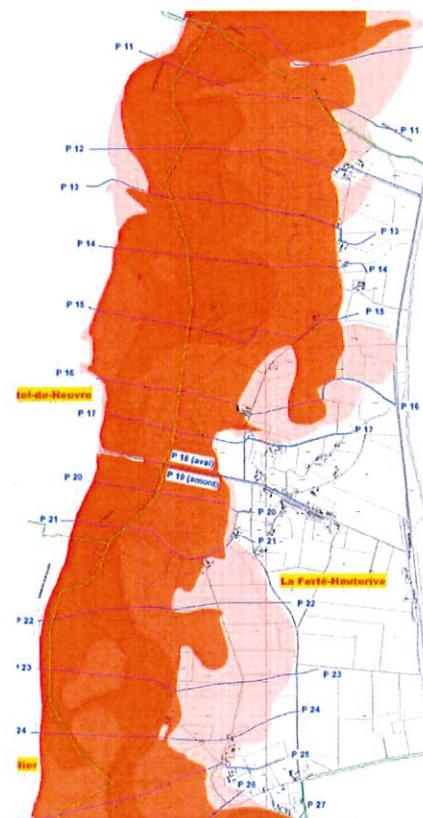


N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants s'en occupent



Ne téléphonez pas (sauf urgence vitale), libérez les lignes pour les secours.

Cartographie du risque



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :
Les documents de référence : DDRM, atlas des zones inondables, PPRi, ...

Le site Internet :

Site des services de l'Etat dans l'Allier : <http://www.allier.gouv.fr>

Portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net/>

Site de vigilance crue : <http://www.vigicrues.gouv.fr>

Le risque sismique

Qu'est ce qu'un séisme ?

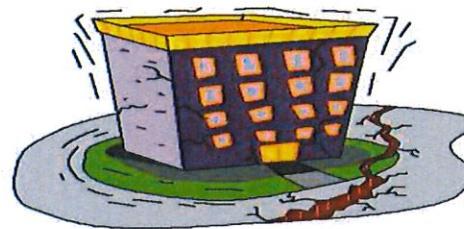
Un séisme correspond à une fracturation brutale des rochers le long d'une faille généralement préexistante en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Cette fracture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes au sol.

Les séismes sont, avec le vulcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

Comment se manifeste-t-il?

Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer (ou hypocentre) : c'est la région de la faille où commence la rupture et d'où partent les premières ondes sismiques.
- Son épicentre : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer.
- Sa magnitude : intrinsèque à un séisme, elle traduit l'énergie libérée par le séisme. La plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- Son intensité : mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective par des instruments, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu (dommages aux bâtiments notamment). On utilise habituellement l'échelle EMS98, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.



Consignes de sécurité



Abritez-vous sous un meuble solide.



Eloignez-vous des fenêtres Éloignez-vous des bâtiments, ponts, pylônes, arbres...



Ne restez pas sous les fils électriques.



Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.
Ne prenez pas l'ascenseur.
Rejoignez les points de regroupement



Fermez le gaz et l'électricité.

Pour en savoir vous pouvez consulter les sites :

Portail du Plan séisme : <http://www.planseisme.fr>

Site du MEDOTM : <http://www.risquesmajeurs.fr>

Bureau Central de Sismologie Française (BCSF) : <http://www.franceseisme.fr>

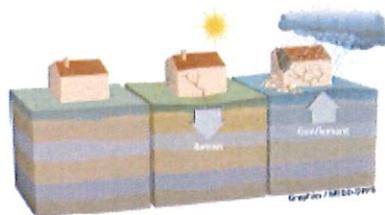
Le risque mouvement de terrain

Qu'est ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisées par l'action de l'eau, de l'homme et de la végétation.

Comment se manifeste-t-il dans ma commune ?

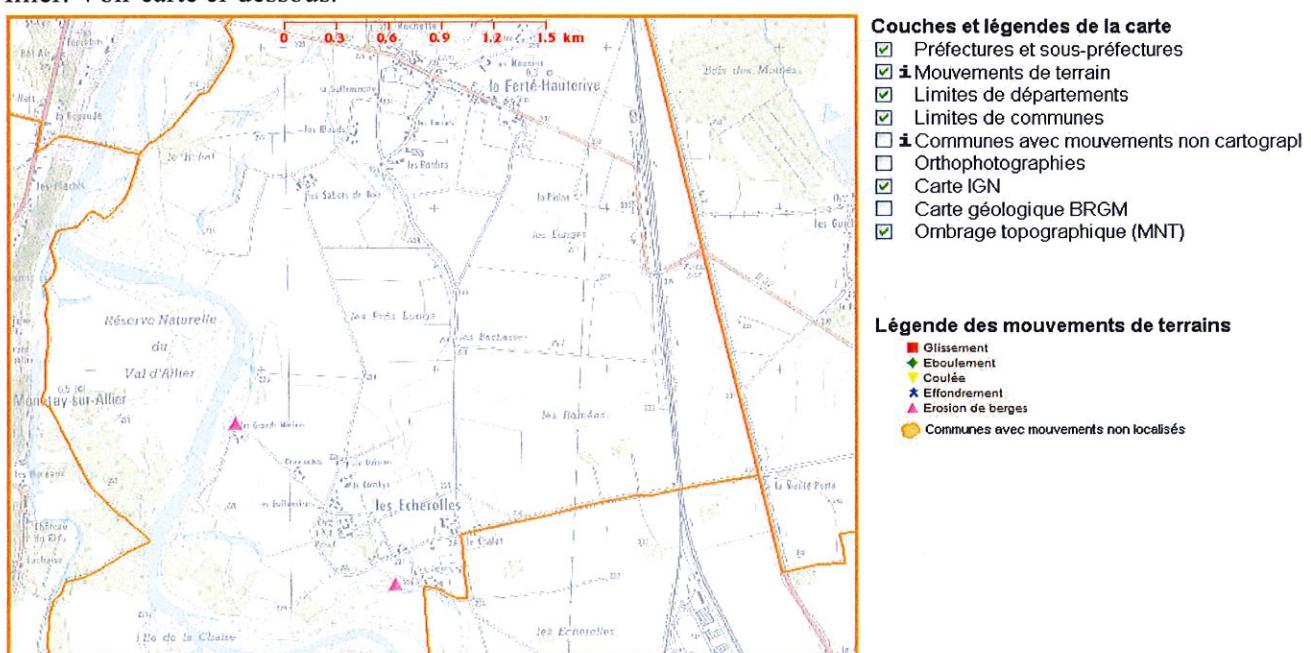
Le retrait gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Des désordres apparaissent tels que la fissuration des façades et des soubassements mais aussi des dallages et des cloisons, la distorsion des huisseries, des décollements entre corps de bâtiments, voire des ruptures de canalisations enterrées.



L'érosion des berges des fleuves et des cours d'eau. L'érosion des berges mais aussi le charriage de sédiments qui l'accompagne fait partie intégrante d'un fonctionnement équilibré d'un cours d'eau. Ils peuvent se traduire sur certains cours d'eau par des menaces sur les ouvrages telles que le déchaussement de ponts, de bâtiments, de routes...

Le risque dans la commune :

La commune est concernée par le risque mouvement de terrain par érosion de berges, notamment par l'Allier. Voir carte ci-dessous.



Pour en savoir plus vous pouvez consulter :

Les documents de référence : DDRM, ...

Les sites Internet :

Préfecture de l'Allier : <http://allier.gouv.fr>

Portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net>

BRGM : <http://www.brgm.fr>

Le risque tempête ☔

Qu'est ce qu'une tempête ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, pouvant s'étendre jusqu'à une largeur atteignant 2000km et le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (températures, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être violents.

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12).

Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes, singularisée notamment par une durée de vie limitée et par une aire géographique touchée minime par rapport aux tempêtes classiques. Ces phénomènes localisés peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs, compte tenu en particulier de la force des vents induits (vitesse maximale de l'ordre de 450 km/h).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km. Les tornades se produisent quant à elles le plus souvent au cours des périodes estivales.

Comment se manifeste-t-elle?

Dans notre région, elle peut se traduire par :

Des vents violents tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression entre la zone anticyclonique et la zone dépressionnaire est élevé.

Des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrains et coulées boueuses.

Consignes de sécurité



Abritez vous sous un toit solide



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Évitez de vous déplacer



Ne montez pas sur un toit



N'approchez pas les lignes et fils électriques



Pour en savoir plus :

Consultez :

Le portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net>

Le site de météo-France : <http://www.meteofrance.com>

Le risque de rupture de barrage



Qu'est ce qu'un barrage ?

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite des mouvements de terrains), établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies...

On distingue deux types de barrages selon leurs principes de stabilité :
Le barrage poids, résistant à la poussée de l'eau par son seul poids. De profil triangulaire, il peut être en remblais (matériaux meubles ou semi-rigides) ou en béton.
Le barrage, voûte dans lequel la plus grande partie de la poussée de l'eau est reportée sur les rives par des effets d'arc, de courbure convexe tournée vers l'amont, il est constitué exclusivement de béton. La commune est concernée par le barrage de Fades-Besserves.

Qu'est-ce que le risque rupture de barrage ?

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses :

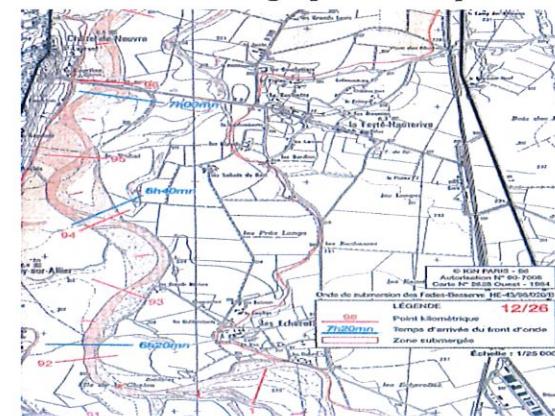
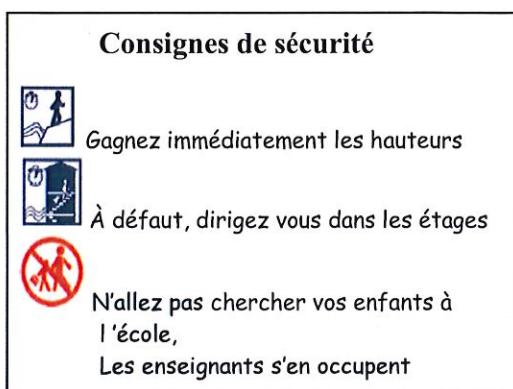
- **techniques** : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations ;
- **naturelles** : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage) ;
- **humaines** : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage. Ainsi, la rupture peut être :

- **progressive** dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de " renard ") ;
- **brutale** dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Cartographie du risque



Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population les biens ou l'environnement.

Comment se manifeste-t-il?

Les principaux dangers sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par un échauffement, par le mélange de produits ..., avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc
- L'incendie à la suite d'un échauffement, d'un choc avec production d'étincelles, d'une inflammation accidentelle d'une fuite ..., avec risque de brûlures et d'asphyxie.
- La dispersion dans l'air (nuage毒ique), l'eau et le sol de produit avec risques d'intoxication et de pollution. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Le risque dans la commune :

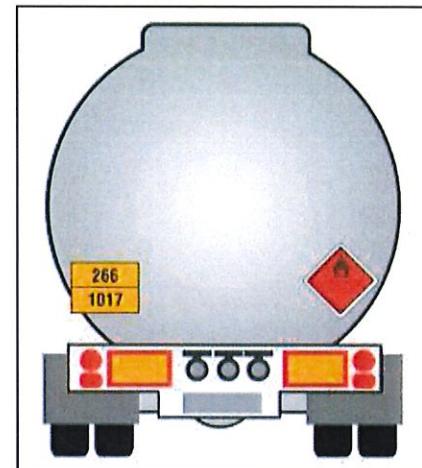
- Une canalisation de gaz traverse le territoire de la commune le long de la voie ferrée.
- Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où. Cependant certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic, on peut citer notamment la Route Nationale 7 ainsi que la voie ferrée parallèle à cette dernière, traversant toutes deux le territoire communal du nord au sud.

Exemple historique : Le 22 Juillet 2010 à La-Ferté -Hauterive

Vers 13h30, un camion-citerne transportant 27 m³ d'additif pour fioul domestique traverse les 3 voies de la RN 7 dans une ligne droite et percute de face un camion-benne contenant des granulés pour bétail. Deux cellules risques chimiques et anti-pollution des pompiers interviennent du fait d'une fuite sur la citerne. Le produit renversé, dont 60 kg sont disséminés, est nocif par inhalation, irritant pour la peau et très toxique pour les milieux aquatiques. Des élus se rendent sur place et sont rejoints par le préfet à 16h30 qui appelle les automobilistes à la plus grande prudence. La citerne est dépotée entre 22 h30 et minuit. Les tracteurs sont ensuite retirés des bas-côtés et la chaussée est nettoyée. La RN 7 est réouverte à la circulation à 6h20.

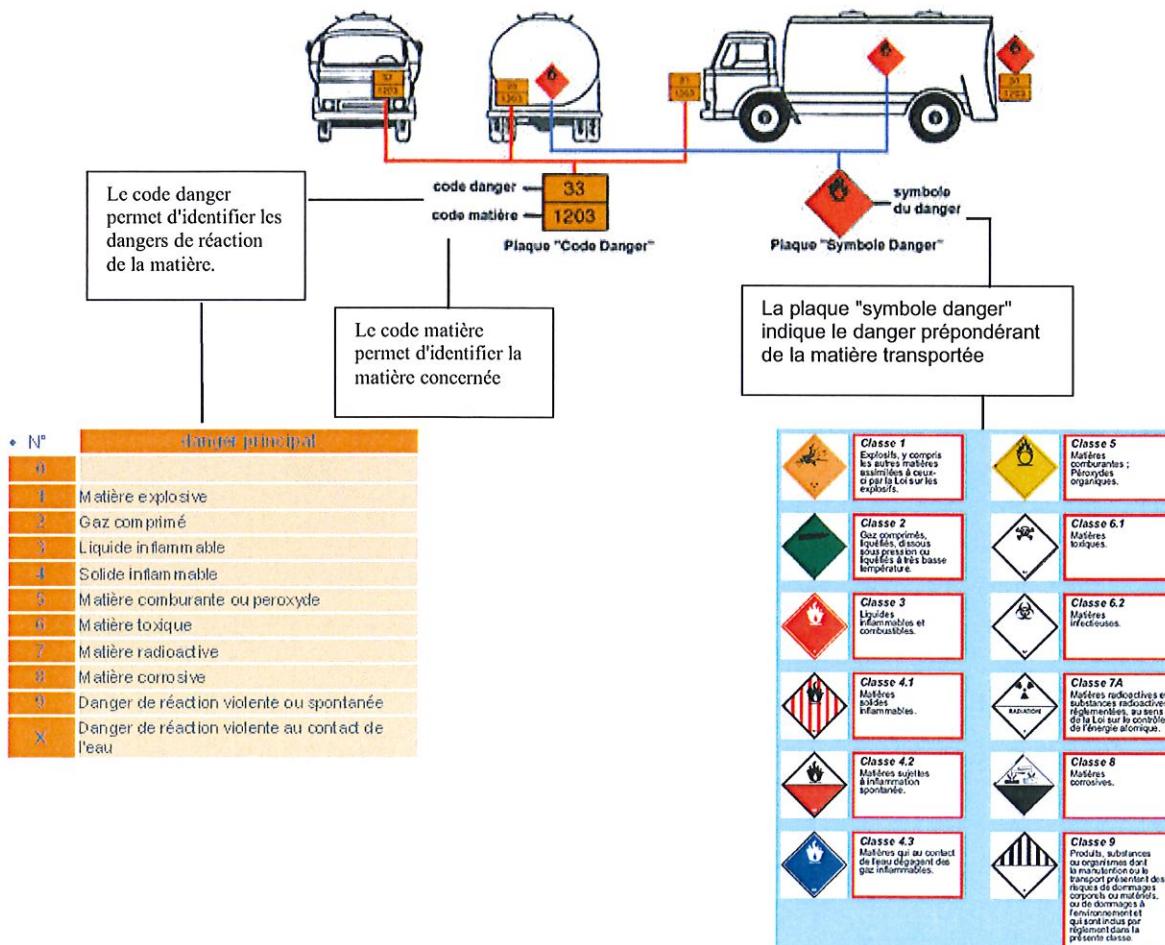
Consignes de sécurité

-  Ni flamme, ni cigarette
-  Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
-  Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations puis éloignez vous-en
-  Coupez gaz et électricité
-  Une fois l'alerte donnée, ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence vitale. Libérez les lignes pour les secours
-  Nallez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

Portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net/>
 Site de l'inventaire des accidents technologiques et industriels par le BARPI (Bureau d'Analyses des Risques et des pollutions industrielles) : <http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>



Qu'est ce qu'un risque industriel ?

Un risque industriel majeur est un événement accidentel, se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- Les industries chimiques fabriquant des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), des produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) ;
- Les industries pétrochimiques produisant l'ensemble des produits dérivés (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Comment se manifeste-t-il ?

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

- les effets thermiques sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- les effets mécaniques sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles. Pour ces conséquences, les spécialistes calculent la surpression engendrée par l'explosion afin de déterminer les effets associés (lésions aux tympans, poumons, etc.) ;
- les effets toxiques résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation. Les effets découlant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux.

Consignes de sécurité



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations puis éloignez-vous en.



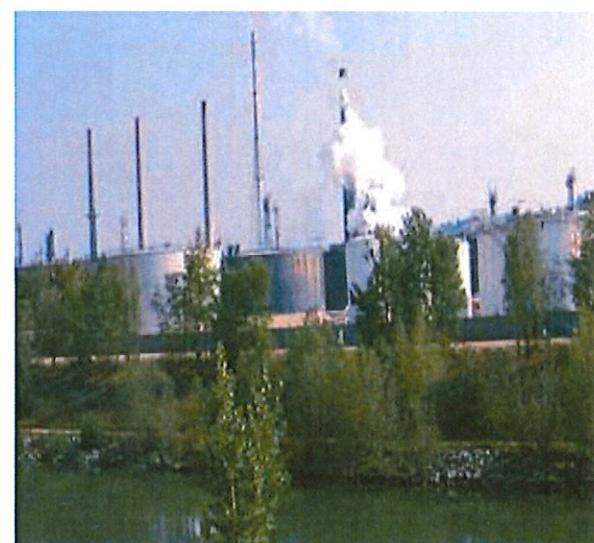
N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'en occupent.



Ni flamme ni cigarette.



Une fois l'alerte donnée, ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence vitale, libérez les lignes pour les secours.



Pour en savoir plus :

Documents de référence : DDRM, étude de dangers, PPR technologique, PLU
Les sites Internet :

Portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net>

Préfecture de l'Allier : <http://allier.gouv.fr>

DREAL Auvergne : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

<http://axia.ecologie.gouv.fr>

<http://aida.incris.fr>

<http://installationsclasses.gouv.fr>